



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

119 N° 3 Luglio-Settembre 1997

Le ministère diaconal en liturgie

Olivier WINDELS

p. 397 - 404

<https://www.nrt.be/it/articoli/le-ministere-diaconal-en-liturgie-463>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le ministère diaconal en liturgie

Parler avec justesse de la place du diacre en liturgie suppose que l'on ait une fois pour toutes renoncé à définir a priori le ministère par ses fonctions liturgiques: en parler à partir de la simple question «Que peut faire un diacre dans une célébration?» me paraît être un point de départ trop étroit pour éviter les impasses dans lesquelles la réflexion à ce propos s'est trop souvent enfermée. Pas plus que les autres ministères, le diaconat ne peut se résumer à une tâche liturgique, mais exclure totalement la liturgie de son ministère me paraît tout aussi erroné au vu de la Tradition de l'Église et du projet du Concile Vatican II lorsqu'il se propose de restaurer le diaconat permanent¹. Pour le diaconat comme pour les autres ministères, le véritable défi est donc d'articuler la tâche pastorale² et le rôle sacramentel et liturgique.

Aussi est-il sans doute plus pertinent et plus fructueux de partir d'une réflexion large sur la liturgie elle-même (I) pour y situer ensuite la portée sacramentelle de la présence diaconale (II); cela nous permettra d'éclairer les fonctions du diacre telles que les prévoient le Missel et les Rituels et de risquer quelques suggestions pour un déploiement de son rôle (III).

I.- La liturgie, épiphanie de l'Église

Sans être le tout de la vie de l'Église ou de l'existence croyante, la liturgie n'en reste pas moins un haut lieu: c'est un truisme d'écrire que la liturgie fait l'Église autant que l'Église fait la liturgie. C'est ce que j'exprime en disant qu'elle est épiphanie de l'Église et que l'on pourrait expliciter en modifiant quelque peu un adage célèbre: «Dis-moi comment tu célèbres et je te dirai quelle Église tu es!» La liturgie, en effet, «visibilise» l'Église, elle la manifeste dans le temps et l'espace de la célébration³. Plus que

1. *Lumen gentium*, 29.

2. Le mot est pris ici au sens très large des activités visant à l'annonce de l'Évangile et à l'édification de l'Église.

3. La Constitution sur la Liturgie de Vatican II rappelle que les actions liturgiques «appartiennent au Corps tout entier de l'Église, elles le manifestent et l'affectent» (*Sacrosanctum Concilium*, 26b; cf. aussi 41b et 42a)

cela, elle contribue à constituer l'Église, à la former en profondeur: nos rites ne sont pas innocents, ils modèlent la conscience chrétienne, sans que parfois nous y prenions garde ou en tout cas sans que nous nous rendions compte du poids réel qu'ils exercent sur la mentalité des croyants.

On peut, par exemple, se demander si la révolution copernicienne du dernier Concile a suffisamment marqué nos manières de célébrer. La difficulté des chrétiens d'entrer en acte dans un nouveau modèle ecclésial n'est-elle pas, pour une bonne part au moins, due au manque de visibilité liturgique de ce modèle? Autrement dit, on ne cesse de dire aux chrétiens qu'ils sont l'Église, le Peuple de Dieu, mais on continue, dans et par nos célébrations, à entretenir en eux un schéma clérical et pyramidal; on ne devrait pas, dès lors, s'étonner du peu d'efficacité de notre discours à ce propos.

La liturgie est donc sacrement de l'Église (au double sens classique de signifiante et d'efficacité)⁴. À ce titre, elle est aussi éminemment symbolique: elle cristallise en elle les grandes dimensions vécues ou à vivre en dehors d'elle. Il est capital de comprendre ici comment cette cristallisation symbolique est inclusive et non exclusive⁵. Lorsqu'il se met, en liturgie, à l'écoute de la Parole de Dieu, le chrétien n'est pas dispensé de lire la Parole en d'autres circonstances; au contraire la liturgie de la Parole réveille en lui cette exigence de vie chrétienne. De même, lorsqu'il échange le baiser de paix au cours de l'eucharistie, le chrétien est renvoyé à sa tâche de bâtisseur de paix dans le monde.

On comprendra mieux ainsi le devoir impérieux d'une liturgie qui «visibilise» l'Église que nous sommes ou que nous avons à être. Deux dimensions essentielles doivent s'y exprimer avec la même intensité. Le rassemblement des chrétiens se doit d'abord de manifester l'Église comme Peuple de Dieu avec son infinie diversité (catholicité): variété d'âges, de tendances, de classes sociales mais aussi variété de tâches, de fonctions et de charismes.

4. Cf. Ph. BÉGUERIE & Cl. DUCHESNEAU, *Pour vivre les sacrements*, Paris, Cerf, 1989.

5. Une analogie pourrait faire comprendre cette caractéristique de toute action symbolique: lorsqu'un enfant offre un cadeau à l'occasion de la fête des mères, ce cadeau est symbolique au sens où il exprime l'amour de l'enfant, mais, en l'offrant, l'enfant n'est pas quitte de son devoir de reconnaissance envers sa mère. De même l'action symbolique de la liturgie n'est pas une parenthèse dans la vie (mode exclusif) mais elle ravive en l'exprimant une dimension constitutive de l'existence chrétienne (mode inclusif).

L'Église, dit le dernier Concile, n'est-elle pas, d'institution divine, organisée et dirigée suivant une merveilleuse variété⁶? En effet, «le peuple de Dieu ne naît pas seulement du rassemblement des peuples divers, mais des fonctions diverses qui le constituent en lui-même»⁷. D'où l'importance d'une liturgie où le prêtre ne soit pas le seul acteur mais où l'assemblée soit réellement célébrante, participation de tous qui se visualise par les rôles spécifiques exercés par quelques-uns.

Le rôle particulier du ministre ordonné met en évidence la deuxième dimension constitutive de notre être-Église: le Peuple de Dieu n'est pas sa propre source mais il se reçoit tout entier des mains du Père par Jésus-Christ. Lorsqu'il convoque l'assemblée, proclame la Parole, partage le Pain de Vie ou envoie en mission, le ministre ordonné agit *in persona Christi*: il est sacramentellement signe du Christ Tête de son Corps, il se situe alors comme un vis-à-vis de l'Église pour lui rappeler qu'elle ne «s'auto-fonde» pas mais qu'elle a son origine, ses ressources et sa finalité en dehors d'elle-même. D'où la présence capitale du ministre ordonné dans l'assemblée liturgique, au moins dans son expression plénière et tout particulièrement dans l'Eucharistie, pour éviter à l'Église la tentation de l'autarcie.

II.- La sacramentalité du ministère diaconal

C'est dans ce cadre qu'il faut situer le rôle liturgique du diacre. Si la liturgie est épiphanie de l'Église, sa manifestation dans toutes ses dimensions, le diacre, par son être même et par les tâches qu'il y accomplit, exprime, dans le rassemblement des chrétiens, un visage de l'Église. Par sa présence, il en complète le portrait selon le charisme propre de son ministère, à savoir la diaconie, c'est-à-dire le service des hommes: il est le témoin, ou mieux le sacrement, d'une Église ouverte au monde, attentive en particulier aux plus petits.

De toute évidence, c'est une fois de plus sur un mode symbolique, au sens où je l'ai exprimé, qu'il faut comprendre cette affirmation: ni dans la liturgie, ni en dehors d'elle, le diacre n'a le monopole du service mais par son ministère propre et la manière dont il l'exerce concrètement, il interpelle l'Église à rester au service du monde.

6. *Lumen gentium*, 32a.

7. *Ibid.*, 13c; cf. *Sacrosanctum Concilium*, 26b.

Si l'accent propre du ministère presbytéral est celui de la communauté d'Église, celui du diaconat pourrait être celui de l'ouverture; si le prêtre est sacrement du Christ-Tête, le diacre est sacrement du Christ-Serviteur⁸.

Trois remarques à cette affirmation lapidaire. On comprendra d'abord qu'il s'agit bien d'une question d'accentuation, de nuance: il est hors de question de faire du prêtre un ministre *ad intra*, tandis que le diacre le serait *ad extra*; la complémentarité des ministères ne se joue pas au niveau d'une répartition stricte et exclusive du travail mais à celui, symbolique, de la «représentation» sacramentelle: à deux, prêtre et diacre, ils manifestent les deux soucis constants de l'Église de se construire comme communauté et de se réaliser dans sa mission au monde. Il s'agit là de deux préoccupations complémentaires entre lesquelles l'Église n'a pas à choisir mais qu'elle a à poursuivre conjointement.

On se rappellera ensuite que ces expressions sacramentelles sont inclusives. En parler de la sorte permet d'articuler le ministère que le diacre exerce hors de la liturgie et l'expression sacramentelle que celui-ci trouve en célébration: le souci d'ouverture et de charité dont il est le porteur dans son action «pastorale» est manifesté par sa présence et sa tâche liturgiques.

Enfin, on ne perdra pas de vue que le prêtre n'est pas le seul acteur de l'édification de l'Église, ni le diacre le seul acteur de son ouverture. Leur ministère les place en situation de figuration symbolique: ils entraînent le Peuple de Dieu tout entier à la double tâche évoquée.

III.- Le diacre dans l'action liturgique

On le voit, la présence du diacre en liturgie n'est pas affaire de solennité mais de signifiante: elle concourt à une manifestation plus plénière du visage de l'Église dans son rassemblement. Pour définir sa tâche concrète, la question à se poser est la suivante: «où le charisme propre du diacre s'exprime-t-il au cours d'une liturgie?» Ou encore: «comment se visualise, dans une célébration, la dimension d'Église dont le diacre est sacramentellement le porteur?»

8. Cf. H. LEGRAND, «Les ministères de l'Église locale», dans *Initiation à la pratique de la théologie*, t. 3, Paris, Cerf, 1983, p. 232-237; B. POTTIER, *La sacramentalité du diaconat*, dans *NRT* 119 (1997) 20-36; J. DORÉ, *Les diacres dans l'Église. Éléments de réflexion*, dans *Communio* 21/6 (1996) 73-81.

Une remarque s'impose d'emblée. Lorsque le diacre, en dehors de l'Eucharistie, remplit sa fonction à l'occasion de baptêmes, de funérailles, de mariages ou de célébrations dominicales en l'absence du prêtre, il exerce un ministère de présidence: «il est ordonné pour guider et faire croître le peuple de Dieu»⁹. «Lorsqu'un diacre dirige la célébration, il accomplit ce qui revient à son ministère...; il utilise le siège de la présidence¹⁰.» Dans ces cas, il est signe du Christ source de l'Église; il parle et agit comme un vis-à-vis de la communauté¹¹: il dira par exemple «Le Seigneur soit avec vous» et non «avec nous» comme est invité à le faire un laïc lorsqu'il anime une telle célébration¹².

Pourtant il faut noter que l'on parle ici de présidence par suppléance, car «l'ordination au diaconat n'a pas pour but la présidence»¹³. Cette manière de dire les choses n'entend pas dévaloriser le diaconat mais, au contraire, lui donner sa juste place au sein de l'édifice sacramentel: aux diacres on a imposé les mains «non pas en vue du sacerdoce mais en vue du service. La grâce sacramentelle, en effet, leur donne la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium»¹⁴.

De même lorsqu'il proclame l'Évangile, le diacre est ministre de la Parole et s'il prononce l'homélie, il se situe encore comme un «vis-à-vis de l'Église» pour transmettre une parole que l'Église ne se donne pas à elle-même mais reçoit d'un Autre. À ce titre, le diacre est en droit d'interpeller la communauté au nom d'une parole qui n'est pas la sienne. Ici encore, il exerce une certaine «présidence».

9. Congrégation pour le Culte divin, *Directoire pour les célébrations dominicales en l'absence de prêtre*, Paris, Cerf, 1988, n° 29.

10. *Ibid.*, n° 38.

11. Il faudrait ici réfléchir, avec nuance, sur la possibilité réelle pour un diacre (comme on pourrait le faire dans certains cas, moins fréquents, pour un prêtre) d'être cet «autre de la communauté» lorsqu'il exerce dans un cadre familial: lorsqu'un diacre marié baptise son fils ou marie sa fille, est-il susceptible d'être pleinement ce que son ordination veut qu'il soit? La question ne doit sans doute pas recevoir de réponse tranchée mais elle mérite au moins d'être posée!

12. Ainsi que le remarque l'ouvrage publié par les diocèses belges francophones, *Guide liturgique pour les assemblées dominicales en l'absence du prêtre*, Liège, C.I.P.L., s.d., p. 12.

13. *Présidence liturgique et formation au ministère*, dans *Documents Épiscopales*, bulletin du secrétariat de la conférence des évêques de France, n°16, novembre 1991, p. 3.

14. *Lumen gentium* 29

En dehors de ces moments particuliers, le diacre peut offrir dans l'Eucharistie l'expression sacramentelle de son ministère spécifique, le charisme diaconal n'étant pas orienté vers la présidence, mais vers le service. Il est ainsi image du Christ serviteur auprès de l'assemblée¹⁵, image de l'Eglise tournée vers l'extérieur. Il unit, dans son ministère et son expression liturgique, le service de ce que l'on appelle parfois les trois tables: la table de la Parole, celle de l'Eucharistie et celle de la Charité¹⁶.

L'antique Tradition fait du diacre le ministre de l'accueil et du bon ordre de l'assemblée: il veille à ce que chacun y trouve sa place¹⁷. J'actualiserais volontiers cette vision en faisant du diacre le «ministre du seuil» pour le placer, symboliquement parlant, au service des portes», celles que l'on emprunte pour entrer et pour sortir.

Sacrement d'une Eglise aux portes ouvertes, le diacre aide l'assemblée à entrer en liturgie pour que chacun se sente à l'aise et puisse participer pleinement. Ainsi pourra-t-il s'occuper, avec d'autres, de l'accueil. A ce même titre, il se préoccuperait, tout au long de la liturgie, d'intégrer les enfants et les jeunes; il introduirait à la célébration; il inviterait à la prière; il ouvrirait au sens des rites et symboles, par une brève monition, lorsque cela s'avère nécessaire; au service de la Parole, on le verra bien aussi, dans le même esprit, introduire aux lectures pour permettre à chacun d'accueillir au mieux la Parole.

Sacrement d'une Eglise aux portes ouvertes, le diacre aide également l'assemblée à sortir de la liturgie: il est traditionnellement le ministre de l'envoi¹⁸. Il renvoie le peuple chrétien au service du monde pour la tâche que Dieu lui confie. Peut-être le trop court «Allez dans la paix du Christ» gagnerait-il à être déployé, au moins occasionnellement, pour que la dynamique missionnaire de la liturgie soit davantage marquée rituellement. Une brève

15. Cf. *Le rôle des diaques dans l'action liturgique*, fascicule 1, *Le rôle des diaques dans la liturgie eucharistique et les assemblées dominicales en l'absence de prêtre*, coll. Les dossiers de la Commission épiscopale (française) de liturgie et de pastorale sacramentelle, 4, février 1986.
16. On trouvera dans la *Présentation Générale du Missel Romain* (nos 61, 127-141) une description précise des fonctions diaconales dans l'Eucharistie. Un commentaire étoffé de ces rubriques est donné dans *Le rôle des diaques...* (cité *supra*, n. 15).
17. *Les Constitutions apostoliques*, livre II, 57, 2, 10-13.
18. *Ibid.*, livre VIII, 6, 14; 7, 9; 8, 6; 9, 11; 15, 10; *Présentation Générale du Missel Romain*, n° 140.

monition, simple et sobre, pourrait introduire la formule d'envoi et lui donner toute sa force¹⁹.

Sacrement d'une Église aux portes ouvertes, le diacre a aussi en charge, d'après le Missel, la prière universelle²⁰. On comprend bien la raison de cette disposition. Le diacre est, en effet, témoin de l'ouverture de la liturgie sur le monde. Pourtant, dans de nombreuses paroisses, ce sont des laïcs qui ont la responsabilité de cette prière. On ne la leur enlèvera pas. Le diacre pourrait toutefois, dans ces paroisses et dans les autres, être le porteur du souci de la prière universelle et de son ouverture au monde et aux pauvres.

Le diacre est également au service de la table eucharistique en tant qu'elle est table du peuple de Dieu. C'est en ce sens que l'on comprend son rôle dans la réception des offrandes²¹ présentées par l'assemblée à l'autel²². L'Eucharistie est aussi table de partage et l'on imagine bien le diacre participer à la fraction du pain²³, en vertu de son ministère de la charité, et être, au moment de la communion, soucieux des malades dans l'assemblée ou de ceux à qui l'on va porter l'Eucharistie à domicile. Dans certaines assemblées, il arrive parfois que les visiteurs de malades soient appelés à l'autel pour être ensuite envoyés auprès des frères malades. Pourquoi ne confierait-on pas au diacre la charge de ce rite?

Ces quelques suggestions trop peu détaillées supposent encore, on l'aura compris, réflexion et approfondissement. Ce ne sont que quelques pistes lancées pour permettre à chacun, diacres et autres acteurs de la liturgie, une créativité éclairée par une vision théologique de la liturgie et des ministères en son sein. En outre, on ne fera pas l'économie d'un véritable travail d'apprentissage pour trouver le ton juste, la parole appropriée, le geste adéquat,

19. Ceci vaut, à mon sens, qu'il y ait ou non un diacre. Mais lorsqu'il y en a un, cela serait une belle manière de donner un peu plus de densité à son ministère spécifique.

20. *Présentation Générale du Missel Romain*, n° 132.

21. *Ibid.*, n° 133.

22. Dans ce même souci du partage lié à la table eucharistique, le diacre pourrait annoncer les collectes spéciales (solidarité quart- ou tiers-monde; enfance handicapée...).

23. Néanmoins on n'oubliera pas que le diacre est aussi traditionnellement ministre de la coupe (*Présentation Générale du Missel Romain*, nos 61 et 137). Si la communion est donnée sous les deux espèces à l'assemblée, c'est lui qui s'en chargera selon les modalités choisies pour le faire: il répartit le Sang du Christ dans les coupes destinées à l'assemblée; avec d'autres si cela est nécessaire, il le distribue aux fidèles aux côtés du prêtre ou accueille les chrétiens à l'autel lorsqu'ils montent y communier à la coupe.

l'attitude correcte, qui permettront une heureuse mise en œuvre de cette visualisation liturgique du ministère diaconal.

L'intérêt de cette réflexion encore à faire et de sa juste application est conséquent. Plus que de chercher à occuper le diacre pendant la liturgie, il s'agit de chercher à traduire, dans nos célébrations, la spécificité de son ministère. C'est ainsi que le diacre réalisera pleinement la mission qui est la sienne, apportant sa contribution propre à la vie de l'Église telle qu'elle se manifeste dans l'action liturgique et s'accomplit dans le service du monde.

On aurait tort de minimiser l'enjeu de cette entreprise au nom d'une vision non liturgique du diaconat. Si la liturgie est épiphanie de l'Église, la juste présence des diacres dans la célébration contribuera grandement à la réception du diaconat désormais exercé en permanence. Elle amènera le peuple chrétien à reconnaître positivement leur ministère, à en comprendre le sens et la raison d'être. Elle aidera, par voie de conséquence, à accréditer leur action au service de l'Église et de sa mission.

B-4000 Liège

Olivier WINDELS

Rue des Prémontrés, 40

Sommaire. — La liturgie est sacrement de l'Église: elle la manifeste dans ses dimensions constitutives. Le diacre, par sa présence à la célébration et les tâches qu'il y accomplit, contribue donc à en compléter le portrait selon le charisme propre de son ministère, le service des hommes: il est le témoin d'une Église ouverte au monde. Il unit le service de la table de la Parole à celui de l'Eucharistie et de la charité. Il est le «ministre du seuil», celui qui aide l'assemblée à entrer dans la profondeur du mystère célébré et à rejoindre le monde vers lequel elle est envoyée.

Summary. — The liturgy is a sacrament of the Church: it makes the Church manifest in all its constitutive dimensions. The deacon, by his presence at the celebration and by the tasks he accomplishes, contributes thereby at the perfection of the manifestation of the Church according to the charism proper to his ministry, namely, service of people. The deacon is the witness of a Church open to the world. He unites the service of the table of the Word to the tables of Eucharist and of Charity. He is the «minister of the threshold», the one who assists the assembly to enter the profundity of the mystery being celebrated and thereafter to go back to the world to which the assembly is sent.